



BULLETIN DE CLARIFICATIONS N°02

**Travaux de construction de l'échangeur du grand carrefour de Koumassi
sur le boulevard VGE**

Conformément à la clause 8.1 des Instructions aux Soumissionnaires dans le cadre du Dossier d'Appel d'Offres référencé ci-dessus, MCA-Côte d'Ivoire répond aux questions (Q9 à Q16) posées par les Soumissionnaires après la conférence préalable.

Questions/Réponses	
Q9	Formulaire FIN-2 : chiffre d'affaires annuel moyen (page 97 du dossier d'appel d'offres) Il est indiqué dans le dossier d'appel d'offres que le soumissionnaire doit fournir les chiffres d'affaires annuels moyens des activités de construction et ceux des activités de conception. Pourriez-vous préciser davantage ce que vous attendez des entreprises de travaux sur leurs activités de conception ? Cette activité n'est-elle pas destinée aux bureaux d'études ? Est-il obligatoire de remplir le deuxième tableau du formulaire FIN-2 ?
R9	Prière de noter que seulement le chiffre d'affaires des activités de construction sera considéré lors de l'évaluation des offres techniques. Toutefois, le soumissionnaire pourra fournir son chiffre d'affaires des activités de conception, le cas échéant. Il est obligatoire de remplir tous les formulaires présentés dans le Dossier d'Appel d'Offres.
Q10	Méthodologie d'intégration des données du système de gestion de projet du soumissionnaire à la plateforme digitale du client (P6, CIMS) (page 49 du dossier d'appel d'offres) Pourriez-vous nous décrire les attentes de MCA-Côte d'Ivoire concernant la Méthodologie d'intégration des données du système de gestion de projet du soumissionnaire à la plateforme digitale du client (P6, CIMS) ?
R10	La plateforme digitale de MCA-Côte d'Ivoire permet d'améliorer la communication et la prise de décision avec toutes les parties prenantes de la phase Travaux et de pouvoir suivre les indicateurs de progression des travaux. Le soumissionnaire devra décrire dans sa méthodologie comment il va relier ses systèmes de gestion des travaux à cette plateforme comme indiqué dans le DAO.
Q11	Tableau relatif aux critères d'évaluation technique (pages 47 à 49 du dossier d'appel d'offres) La non-satisfaction à quelques critères d'évaluation technique notamment ceux des expériences spécifiques est-elle éliminatoire ?
R11	Les critères éliminatoires sont les critères indiqués dans les Tableaux de qualifications « Documents établissant les qualifications du Soumissionnaire » fourni à la Section III à savoir les critères ci-après : • Eligibilité • Antécédents d'Inexécution de Contrats

Questions/Réponses	
	• Situation financière • Expérience Les soumissionnaires doivent obligatoirement satisfaire aux différents critères énumérés dans ce tableau.
Q12	Expériences similaires 1. Est-ce que le montant des références présentées en expériences similaires doit être obligatoirement supérieur à 10 millions de dollars US ? 2. Est-ce que les projets de réhabilitation d'ouvrages d'art peuvent répondre au critère des expériences similaires ?
R12	1. Le montant des références présentées doit être cohérent avec le seuil indiqué dans le DAO 2. Le projet consiste à la construction d'un ouvrage d'art neuf, il est donc recherché des expériences similaires en construction neuve, la portion réhabilitation ne s'appliquant que pour les travaux de chaussée.
Q13	Formulaire CON-2 : Formulaire de certificat d'observation des sanctions Devons-nous intégrer dans le formulaire CON-2 : Formulaire de certificat d'observation des sanctions, les instructions décrites par le MCA aux pages 90, 91, 93 et 94 du dossier d'appel d'offres ?
R13	Comme indiqué à la clause IS12.2 de la Section II du DAO, le formulaire CON-2 « Formulaire de certificat d'observation des sanctions » devra être renseigné et fourni dans l'offre technique.
Q14	Prix 504.02 : Béton bitumineux semi grenu (BBSG) 0/6 sur trottoirs Le bordereau des prix unitaires indique que l'entreprise sera rémunérée au m³ pour le prix 504.02 tandis que le devis quantitatif et estimatif indique une rémunération au m². Pourriez-vous nous indiquer l'unité de rémunération à considérer pour cette prestation ? Quelle est l'épaisseur du béton bitumineux semi grenu (BBSG) 0/6 sur trottoirs ?
R14	L'unité de rémunération du prix G- 504.02 est le Mètre-cube (M3). Un Addendum au DAO sera préparé et sera diffusé aux soumissionnaires potentiels après la validation de MCA-Côte d'Ivoire et MCC.
Q15	Prix 2.01 : Abattage et dessouchage D < 0,5 m Dans le dossier d'appel d'offres, le prix 2.01 : abattage et dessouchage d'arbres D<0,5 m est rémunéré au m² alors que le prix 2.02 : abattage et dessouchage d'arbres D>0,5 m est rémunéré à l'unité. Pouvez-vous s'il vous plaît nous confirmer que le prix 2.01 est bien rémunéré au mètre carré (m²) ?
R15	Nous confirmons les unités indiquées dans le BPU à savoir : ▪ C-2.01 en Mètre-carré (M2) ▪ C-2.02 en Unité (U)
Q16	Prix 3.08 : Démolition de trottoir Dans le dossier d'appel d'offres, le prix 3.08: démolition de trottoir est rémunéré au mètre carré. Aussi, le bordereau des prix unitaires ne nous indique pas l'épaisseur à considérer pour chiffrer les travaux de démolition de trottoir. Pouvez-vous s'il vous plaît nous indiquer l'épaisseur à considérer pour la démolition des trottoirs ?
R16	Pour ce qui concerne les trottoirs, la démolition sera exécutée sur une épaisseur moyenne de 25 cm.